

**Compte-rendu du Conseil d'Administration de
l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis
Séance du 4 juillet 2017**

Etaient présents ou représentés :

Personnalités extérieures :	COLSON Aurore, représentant de la Région Hauts de France SAMYN Bénédicte, représentant le Centre National de la Recherche Scientifique SAYDON Laurence, représentant d'un établissement d'enseignement secondaire
Collège A des professeurs des universités	ARTIBA Abdelhakim COUTELLIER Daniel DUQUENNOY Marc GUERRA Thierry-Marie JAOUEN Magali LAGAE Véronique LEVEL Pascal
Collège B des autres enseignants chercheurs et enseignants	ALPHONSE-TILLOY Isabelle à 15h00 BONDUELLE Alexandre BOUCHART Franck KRAS Anne-Marie ZWINGELSTEIN Marie
Collège des personnels de Bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé Biatss	EDART Cédric RUTKOWSKI Pascal TURPIN Winter Hélène
Collège des Usagers	VERRIELE Claire
Membres de droit	M. le Recteur de l'Académie de Lille, représenté par monsieur Eric BILLOT M. le Directeur Général des Services Madame l'agent comptable
Membres invités	HARMAND Souad, Vice-présidente du conseil d'administration POIRRIEZ Vincent, Vice-Président délégué aux affaires juridiques, TRUFFERT Françoise, Directrice du service commun de la documentation, VAGANAY François, directeur général des services adjoint VARAGO Manuel, responsable administratif de la direction générale, pour compte-rendu
Ont donné pouvoir	ASSE Abdallah à COUTELLIER Daniel CHAMPAGNE Philippe à DUQUENNOY Marc RENAUX Dominique à ZWINGELSTEIN Marie BOUTON Benjamin à LEVEL Pascal KRAS Anne-Marie à LAGAE Véronique à 15h00 ALPHONSE-TILLOY Isabelle à BONDUELLE Alexandre avant 15h00 LESUEUR Denis à TURPIN-WINTER Hélène

Monsieur ARTIBA Président de l'Université accueille les conseillers à 14 h 00.

Monsieur le Président ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

Le quorum étant atteint, la séance du conseil débute à 14 h 10.

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 MAI 2017

Monsieur le Président présente aux membres du conseil le compte-rendu.

Deux conseillers absents lors de cette séance déclarent s'abstenir.

En l'absence de remarques, il propose de passer au vote.

VOTE

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration adopte le compte-rendu à la majorité des voix.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 2

BUDGET RECTIFICATIF N°1

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur HESPEL, directeur des affaires financières.

Il expose tout d'abord le montant des recettes nouvelles à rattacher en prévision d'encaissement : 2 407 319 €. Elles proviennent pour

- **212 000 €** environ de ressources propres supplémentaires tirées de :
 - > prestations de recherche (102 000 € environ)
 - > prestations de formation continue (72 000 € environ)
 - > prestations pédagogiques (20 000 € environ)
 - > prestations diverses (18 000 € environ)
- **200 000 €** environ de subventions supplémentaires dans le cadre notamment :
 - > de l'apprentissage (190 000 € environ)
 - > de petites subventions diverses (10 000 €)
- **1 900 000 €** supplémentaires issus de la dotation de l'Etat

Il évoque ensuite **un nouveau prélèvement sur les réserves d'un montant de 490 900 € pour de nouveaux investissements dont notamment :**

- L'implantation de caméras et PC de sécurité : 210 000 €
- La poursuite du renouvellement des PC administratifs : 40 000 €
- Les serveurs, espaces de stockage et scanners dans le cadre de SIFAC DEMAT : 40 000 €
- La poursuite de la rénovation du réseau informatique notamment dans le cadre de l'installation de caméras de surveillance : 50 000 €
- Le projet de rénovation des salles de travaux pratiques à Cambrai : 50 000 €
- L'accompagnement de divers projets pédagogiques : 50 000 €
- Les travaux liés à l'accessibilité des bâtiments pour le solde.

Monsieur HESPEL détaille la ventilation des crédits nouveaux comme suit

➤ Enveloppe de fonctionnement :

Autorisations d'Engagement (AE) : + 1 322 389,00 €

Crédits de Paiement (CP) : + 1 298 389,00 €

➤ Enveloppe de Personnel :

AE : + 369 634,00 € (complément Etat revalorisation point d'indice et PPCR)

CP : + 369 634,00 €

➤ Enveloppe d'investissement :

AE : + 1 206 196,00 € (dont 490 900 € prélevés sur les réserves)

CP : + 421 496,00 € (CP inférieurs aux AE en raison de la clôture CP sur les opérations pluriannuelles des bâtiments Watteau et Froissart).

Monsieur HESPEL fait la synthèse du budget 2017 après cette première rectification.

Le montant total des autorisations d'engagement s'élève à 141 038 440 euros et des crédits de paiement à 116 488 987 euros. Le montant total des recettes à encaisser s'élève à 114 702 010 euros.

Le solde budgétaire est déficitaire à moins 1 786 987 euros.

S'agissant de la situation patrimoniale, le résultat prévu est désormais de 992 331 euros, la capacité d'autofinancement est de 2 942 331 euros et la variation du fonds de roulement est négatif à moins 5 110 491 euros.

S'agissant enfin du budget de caisse, la variation de la trésorerie est négative à moins 1 876 987 euros.

Monsieur le Président remercie monsieur HESPEL et laisse la parole aux conseillers.

Monsieur LEVEL demande quel a été le mécanisme qui conduit à voir la dotation de l'Etat augmenter de 1 900 000 euros.

Monsieur le directeur général des services répond que lors de l'élaboration du budget initial, la dotation précise allouée à l'établissement n'était pas encore connue. La prévision de recette a été en deçà de ce qui a été alloué, d'où cette augmentation. L'essentiel de l'augmentation résultant de la prise en compte des ajustements de masse salariale.

Madame ZWINGELSTEIN s'interroge sur le prélèvement sur le fonds de roulement, qui s'ajoute à celui déjà effectué au budget initial : n'y-a-t-il pas une limite à procéder de la sorte ?

Monsieur le directeur général des services indique qu'il est préférable pour l'établissement de prélever son fonds de roulement pour investir plutôt de prendre le risque de voir l'Etat le faire, à l'instar de certains établissements de la région.

Monsieur le Président confirme cette analyse ; l'établissement réalisera un plan d'investissement financé sur le fonds de roulement, notamment dans le domaine de la sécurité des sites et de la rénovation des bâtiments.

VOTE

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix le budget rectificatif.

ENVELOPPES BUDGETAIRES 2018

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur HESPEL, directeur des affaires financières.

Il rappelle tout d'abord que ces enveloppes s'inscrivent dans les orientations budgétaires décidées par le conseil d'administration lors de sa séance du 18 mai.

Il indique que la dotation de l'établissement pour 2018 est estimée à 84 800 000 € sur la base de la dotation notifiée en 2017 de 84 300 000 €, plus 500 000 € pour le financement du glissement vieillesse technicité (GVT) et le déploiement du dispositif PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations).

La dotation à allouer par rapport au budget initial 2017 est en augmentation de **2 400 000 €**.

Les besoins sont en augmentation pour la paye État (impact du GVT, rééchelonnement des dernières grilles indiciaires, campagne d'emploi 2018) : **+ 1 900 000 €**

Les besoins pour les dépenses incompressibles sont en augmentation (financement du coût de la sécurité, nettoyage des locaux mais aussi projets transversaux pédagogiques et de recherche...) : **+ 350 000 €**

Compte tenu de ces paramètres, il est proposé la répartition suivante :

- Majoration de l'enveloppe établissement à un niveau plus fort que l'augmentation de la dotation de l'Etat : **+ 2 250 000 €** pour permettre la couverture des charges de personnels
- Légère augmentation de l'enveloppe formation
- Augmentation de l'enveloppe recherche par rapport au budget initial 2017 pour accompagner la politique scientifique et surtout le coût de fonctionnement en hausse du site Arenberg.

Conseil d'Administration - mardi 04 juillet 2017

PROPOSITION REPARTITION DOTATION 2018 SELON LES SECTEURS

	Proposition de répartition 2018 soumise au vote	<i>Proposition de répartition 2018 compte tenu de la ventilation par secteur de la masse salariale "Etablissement" pour information</i>
Secteur établissement et services communs	80 560 000,00 €	<i>20 674 624,00 €</i>
Secteur Formation	3 115 000,00 €	<i>41 273 737,00 €</i>
Secteur Recherche	1 125 000,00 €	<i>22 851 639,00 €</i>
	84 800 000,00 €	<i>84 800 000,00 €</i>

VOTE

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix la répartition des enveloppes budgétaires pour l'année 2018.

PROCEDURES DES MARCHES PUBLICS

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le directeur général des services adjoint.

Il indique qu'une procédure interne doit être adoptée vis-à-vis des exigences des financeurs de l'université.

Il présente l'objet de ces modifications consistant à prendre en compte les récentes modifications du code des marchés publics par le décret du 25 mars 2016.

La modification principale concerne une nouvelle procédure issue du nouveau code des marchés publics : la procédure concurrentielle avec négociation.

Monsieur BONDUELLE intervient : il indique que le seuil des marchés formalisés pour les marchés de services est désormais à 135 000 euros hors taxes.

Il demande pourquoi le seuil des marchés de travaux est également à 135 000 euros.

Monsieur le directeur général des services adjoint lui répond qu'il s'agit d'un choix de l'établissement afin que les marchés de travaux dont le montant atteint rarement le seuil réglementaire de 5 225 000 euros, soient examinés par la commission d'appel d'offre de l'établissement.

Monsieur BONDUELLE prend acte de la réponse.

Il évoque ensuite les procédures applicables en interne pour les marchés compris entre 4 000 et 25 000 euros. Ces procédures n'étant pas obligatoires, il s'interroge sur leur pertinence.

Les conseillers débattent de cette question.

Ils conviennent de supprimer dans le document qui leur est présenté, la procédure des marchés pour les montants compris entre 4 000 et 25 000 euros hors taxes.

Monsieur le directeur général des services attire l'attention du conseil sur la suppression de l'obligation de fournir trois devis : il ne s'agit plus maintenant de rendre ces pièces obligatoires, mais il reste vivement recommandé de mettre en concurrence plusieurs fournisseurs en application du principe de bonne gestion des deniers publics.

En effet, les grands principes de la commande publique doivent être respectés :

- liberté d'accès à la commande publique pour tout fournisseur,
- égalité de traitement des candidats,
- transparence des procédures,
- choix d'une offre qui répond de manière pertinente au besoin.

Il complète son propos en indiquant que pour l'exercice 2018, une analyse sera menée sur les conséquences d'une telle suppression.

VOTE

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix la procédure des marchés ainsi modifiée.

DIPLOME D'UNIVERSITE DE PREPARATION A L'EXAMEN D'EXPERT-COMPTABLE

Monsieur le Président donne la parole à madame KRAS qui présente le diplôme.

Actuellement, le master Comptabilité, Contrôle, Audit –CCA permet d'obtenir par équivalence toutes les unités d'enseignement du diplôme d'expert-comptable à l'exception des unités 1 et 4.

L'objectif est d'offrir une formation complémentaire couvrant l'intégralité des épreuves des examens de l'expertise comptable comme le font d'autres établissements dans la région. Il est ainsi nécessaire de proposer à nouveau une préparation aux 2 dernières unités des examens de l'expertise comptable.

Monsieur EDART évoque les droits d'inscriptions à ce diplôme. Les tarifs déjà adoptés s'agissant des actions de formation continue sont repris. Ainsi,

Libellé	Tarif horaire	Tarif pour une UE	Tarif pour le DU
Contrats de professionnalisation	9,15 €		1 409,10 €
Etudiants UVHC et demandeurs d'emploi sans financement	6,00 €	462,00 €	924,00 €
Salariés, demandeurs d'emploi (financements entreprises, pôle emploi, ...) et extérieurs	20,00 €	1 540,00 €	3 080,00 €

Monsieur le Président remercie ces conseillers pour leurs interventions. Il ajoute que de manière générale, les nouvelles formations doivent être financées pour pouvoir être dispensées au public, notamment de formation continue.

Madame KRAS appuie ces propos en indiquant que, en ce qui concerne l'institut d'administration des entreprises, les formations ne sont ouvertes que si elles ont un budget équilibré.

Elle ajoute que le lycée Wallon de Valenciennes offre également une préparation à l'examen d'expert-comptable, elle regrette cette forme de concurrence entre opérateurs publics.

Sur cette situation, monsieur le Président estime que ce genre de concurrence est totalement contreproductif ; les deux établissements ont au contraire intérêt à collaborer pour rendre un meilleur service aux usagers.

VOTE

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix le diplôme et les tarifs correspondants.

PARCOURS MANAGEMENT DES UNITES ET DES EQUIPES EN STRUCTURES DE SANTE DU MASTER MANAGEMENT ET ADMINISTRATION DES ENTREPRISES (FORMATION CONTINUE)

Monsieur le Président donne la parole à madame ALPHONSE-TILLOY qui présente le diplôme.

La formation s'adresse aux cadres de santé, cadre sage-femme, cadres administratifs, faisant fonction en position d'encadrement, exerçant leurs fonctions dans des structures de santé, établissements de soins et structures médico-sociales, à tout professionnel justifiant d'un titre et/ou d'une expérience jugés équivalents au titre de la Validation des Acquis Professionnels pour l'accès à la formation.

L'objectif de la formation est de renforcer les compétences managériales des cadres de santé et des cadres administratifs intervenant dans ces structures (hôpitaux, cliniques, EHPAD par exemple).

Les tarifs proposés sont les suivants :

	Scénario 10	Scénario 15	Scénario 20
Responsable pédagogique	998,70 €	998,70 €	998,70 €
Conférencier professionnel	24 765,33 €	24 765,33 €	24 765,33 €
Enseignants UVHC	9 454,36 €	9 454,36 €	9 454,36 €
Réception / déplacement	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Total	36 768,39 €	37 293,39 €	37 818,39 €
Recettes	63 800,00 €	95 700,00 €	127 600,00 €
Marge	27 031,61 €	58 406,61 €	89 781,61 €
Montant des 18%	11 484,00 €	17 226,00 €	22 968,00 €
Total après marge et après application des 18%	15 547,61 €	41 180,61 €	66 813,61 €

VOTE

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix le diplôme et les tarifs correspondants.

EQUIVALENCE TD/TP POUR LES ATTACHES TEMPORAIRES D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE-ATER.

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le Vice-président délégué aux affaires juridiques.

Dans un objectif d'équité vis-à-vis des enseignants chercheurs permanents, il propose au conseil d'étendre par délibération la règle de l'équivalence horaire des travaux pratiques par rapport aux travaux dirigés au bénéfice des ATER.

Le coût de cette mesure est estimé à 192 heures TD.

VOTE

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix le principe de l'équivalence des TP/TD pour les ATER.

CONGES LEGAUX DES ENSEIGNANTS

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le Vice-président délégué aux affaires juridiques.

Il présente un projet de note de service relatif aux modalités de prise en compte des congés légaux des enseignants et des enseignants chercheurs.

L'objectif est d'harmoniser les pratiques entre les différentes composantes de l'établissement et de faire en sorte que les congés soient véritablement déclarés.

VOTE

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix la note de service.

MODALITES D'APPLICATION DU DROIT A LA FORMATION DES MAITRES DE CONFERENCES

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le Vice-président délégué aux affaires juridiques.

Il propose un aménagement pour l'établissement des dispositions du décret 2017-854 du 9 mai 2017 qui ouvre aux maîtres de conférences nouvellement nommés un droit à la formation à compter de la rentrée 2017.

Ce dispositif doit permettre également une meilleure intégration au sein des équipes de recherche.

Monsieur le Président le remercie et ajoute que ce droit à la formation constitue un progrès notable.

VOTE

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix les modalités d'application du droit à la formation des maîtres de conférences.

DOSSIER D'EXPERTISE DE L'ESPACE POLYVALENT

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le Vice-président délégué à la culture, aux initiatives et à la citoyenneté qui présente le dossier devant être transmis au Rectorat avant la fermeture de l'établissement.

Il présente au conseil le projet d'édification d'un bâtiment consacré au développement de la vie culturelle et étudiante en application du plan campus.

Les étudiants pourront s'adonner aux pratiques théâtrales, musicales et culturelles ainsi que les personnels et les habitants du territoire.

L'adéquation avec les équipements culturels déjà présents sur le territoire a été étudiée pour une meilleure complémentarité.

Monsieur le Président remercie monsieur le Vice-président.

Monsieur LEVEL demande quelle sera la structure qui sera chargée de la gestion de cet espace, notamment pour sa valorisation.

Monsieur le Président répond qu'une étude a été commandée auprès d'un cabinet externe à l'université à propos de l'optimisation de la gestion de cet espace dans le cadre général du développement des activités de valorisation de l'université.

VOTE

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix le dossier d'expertise.

TELESERVICE E-CANDIDAT

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le directeur général des services adjoint.

Il présente la délibération de la commission nationale de l'informatique et des libertés relative portant avis sur le téléservice e-candidat de l'université.

En application de la loi relative à l'informatique et aux libertés, le téléservice doit être autorisé par le conseil d'administration.

VOTE

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration autorise à l'unanimité des voix le téléservice e-candidat.

INFORMATION SUR LE COMITE ELECTORAL CONSULTATIF

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le directeur général des services adjoint.

Il informe le conseil d'un changement de la réglementation électorale relative à la constitution du comité électoral consultatif.

Désormais, les listes ayant présenté des candidats lors des élections au conseil d'administration doivent être représentées. En conséquence, il sera fait appel aux membres du conseil qui ont déposé des listes de candidats pour désigner un représentant de la liste.

Cette procédure vaut pour les représentants du personnel et des étudiants.

APPROBATION DES CONVENTIONS AVEC L'ECOLE NOUVELLE DES SCIENCES ET INGENIERIE DE TANGER ET L'ECOLE SUPERIEURE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE RABAT

Monsieur le Président donne la parole à madame la Vice-présidente du conseil d'administration.

Elle présente les projets d'organisation des formations de l'université au sein des écoles étrangères.

Elle évoque le budget de cette opération et la valorisation qui en sera faite. Les enseignements assurés par l'université sont fixés à 20% du volume total des enseignements.

Les enseignants de ces écoles seront sous statut de vacataire d'enseignement avec une validation du conseil académique.

VOTE

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix les conventions.

APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC RAIENIUM

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le directeur de la recherche et de la valorisation invité.

Il présente l'avenant qui a pour objet de prolonger la durée de la convention de partenariat jusqu'au 31 décembre 2017.

VOTE

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix l'avenant.

APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VALENCIENNES METROPOLE

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le directeur général des services.

Il propose aux conseillers d'approuver une convention ayant pour objet le financement conjoint d'une piste d'essai et de démonstration du Technopole à hauteur de 50% chacun du reste à financer après subventions éventuelles sollicitées (Région-fonds européens).

Les montants n'étant pas encore connus à ce jour, un avenant viendra préciser les montants définitifs à la charge de chacune des parties.

VOTE

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix la convention.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION SPORTIVE

Monsieur le Président donne la parole à madame DE CROOS, présidente de l'association sportive invitée.

Elle présente tout d'abord le bilan sportif de l'année 2016/2017. L'association comprend 223 licenciées dans 20 disciplines. Ses membres étudiants à l'université, participent aux compétitions sportives organisées par la fédération française du sport universitaire. L'association a participé à 10 championnats nationaux et en a remporté 2.

Le bilan financier laisse apparaître un montant de dépenses de 24 919 euros et un montant de recettes de 25 185 euros.

Madame DE CROOS demande une subvention de 20 000 euros.

VOTE

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration octroie à l'unanimité des voix une subvention de 20 000 euros.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « AMICALE DU PERSONNEL »

Monsieur le Président donne la parole à madame DRUART, présidente de l'association invitée.

Elle présente tout d'abord le bilan moral de l'année 2016. L'amicale a offert aux personnels de l'université les activités suivantes les plus remarquables : chasse aux œufs de Pâques, sortie au parc de Bagatelle, arbre de Noël, avantages et réductions diverses auprès de prestataires de loisirs.

Le bilan financier laisse apparaître un montant de dépenses de 33 803 euros et un montant de recettes de 41 301 euros.

Madame DRUART demande une subvention de 6 000 euros.

Au sujet de la recette propre de l'association constituée par le versement des distributeurs de boissons, monsieur BONDUELLE rappelle que ce genre de contrat est une occupation du domaine public. Le contrat doit en conséquence être conclu entre l'université et ce prestataire, et non pas par l'amicale.

Monsieur le directeur général des services adjoint informe le conseil que des négociations sont en cours avec le prestataire ayant contracté avec l'amicale pour régulariser la situation.

VOTE

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration octroie à l'unanimité des voix une subvention de 6 000 euros.

INFORMATION SUR LA DELEGATION DE POUVOIR CONSENTIE AU PRESIDENT

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le directeur général des services adjoint.

Il présente les différents tableaux retraçant les conventions signées par le président en vertu de la délégation ainsi que les arrêtés fixant les tarifs relatifs aux certifications et aux manifestations scientifiques.

INFORMATION SUR LE PROJET D'ETABLISSEMENT

Monsieur le Président donne la parole à madame la Vice-présidente du conseil d'administration.

Elle présente tout d'abord un point d'étape de la phase 2 du projet d'établissement.

La phase 2 s'étend de juin à décembre 2017. Elle prévoit 3 réunions pour chacun des groupes de travail (Gouvernance, Modèle Economique, Ressources Humaines) et la poursuite du travail des groupes formation et recherche).

Le bilan de ses travaux sera présenté en janvier 2018, et les nouveaux statuts seront adoptés également en janvier 2018.

Madame la Vice-présidente présente ensuite un focus sur le travail du groupe formation. Celui-ci est subdivisé en 7 sous-groupes selon les nouvelles structures de formation.

Madame la Vice-présidente présente ensuite un focus sur le travail du groupe recherche. Celui-ci est subdivisé en 4 sous-groupes selon les nouvelles structures de formation.

Au sujet des groupes de travail Gouvernance, Ressources Humaines et Modèle Economique, Madame la Vice-présidente évoque le début des travaux de ces groupes. Des échanges d'informations et une nécessité d'itérations régulières avec les sous-groupes formation et recherche sont mis en avant.

Dans ce cadre, la structure à venir de l'UPHF comprend 4 composantes Formation et 5 composantes de recherche.

A la suite de cette présentation, la parole est donnée aux conseillers.

Madame TURPIN intervient au sujet de la participation des organisations syndicales aux groupes de travail. Elle avance que cette participation n'est pas suffisamment visible, et n'a pas satisfait entièrement les organisations.

Monsieur le Président lui répond en argumentant que la participation des organisations syndicales est assise sur des règles définies au préalable. Ces règles sont notamment la diversité des catégories au sein d'un groupe.

Ces règles étant acceptées de tous, la composition nominative des groupes s'est constituée.

Monsieur le Président donne ensuite une information : l'établissement a noué des contacts avec une école d'ingénieur ESIEE Amiens « École supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique » en vue d'un rapprochement. Une réunion sur site est prévue la semaine prochaine, notamment avec le représentant de la Région, de la chambre de commerce d'Amiens, afin d'amorcer ce rapprochement.

Monsieur le Président insiste sur l'importance du modèle économique pour ce rapprochement entre deux structures privée et publique.

Pour répondre à une question de monsieur LEVEL, il s'agit d'intégrer cette école au futur pôle science et technologie, et plus particulièrement à la nouvelle école d'ingénieur INSA, afin de pouvoir bénéficier par le Ministère des dispositions expérimentales de code de l'éducation.

Monsieur le Président confirme que le projet est d'allouer l'ensemble des ressources à la nouvelle école d'ingénieur. Cette école organisera l'ensemble des formations de sciences et de technologie, il y aura une seule composante.

Monsieur LEVEL insiste sur l'intégration de l'ISTV dans ce projet, justifiée par la nécessité d'avoir un nouveau cadre de développement. L'intégration de la nouvelle école ESIEE ne doit pas conduire à ce que l'ISTV soit exclue de la nouvelle école d'ingénieur.

Monsieur le Président confirme ce schéma.

En l'absence d'autre question, Monsieur le Président remercie l'ensemble des membres et lève la séance à 18h 20.

Le 17 juillet 2017

Le Président de l'Université,



Professeur Abdelhakim ARTIBA